



Après les orages ayant entraîné des dégâts matériels importants, des personnes malveillantes tentent d'abuser des sinistrés en proposant notamment des bâches ou des réparations à des prix exorbitants.

Le prix moyen pour l'installation d'une bâche est aux alentours de 20 euros le m².
Le bâchage des toits doit être réalisé par un couvreur professionnel.

En cas de doute, il convient :

- D'effectuer un contrôle de la raison sociale de l'entreprise (société.com ...) pour vérifier l'immatriculation
- Demander une carte professionnelle
- Demander un devis devant comporter toutes les [mentions légales](#)
- Ne faire aucune avance d'argent pour les travaux. Le principe étant que le couvreur effectue les travaux et que l'assurance règle ensuite

En cas de doutes, il est impératif de signaler sans délai à la gendarmerie tout fait paraissant suspect en lien avec ces pratiques frauduleuses.

Rappel : le contact avec votre assureur est un préalable obligatoire avant d'entamer des travaux.

Pour information, les pompiers en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, mettent à disposition la liste des couvreurs du département pour vous aider dans vos démarches.